

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 27 octobre 2014 et affichée le même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Jeudi 06 novembre 2014

ORDRE DU JOUR

- 1 – **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 14 OCTOBRE 2014.**
- 2 – **ESPACES VERTS GIRATOIRE RD517-65b / ATTRIBUTION DU MARCHE.**
- 3 – **COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 4 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille quatorze, le jeudi 06 novembre, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : M. PAVIET-SALOMON, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, MM. MICHALLET, POMMET, MME MARCHAND, M. DURAND, MMES BRISSAUD, GAROFALO, M. GRIS, MME LAMBERT, M. LAURE, MME PEYSSON, M. MAZABRARD, MME NIZOT, M. PATICHOUD, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	M. REYNAUD	A	MME FERNANDEZ.
	MME BRENIER	A	M. DURAND.
	M. BELMELIANI	A	MME ROUX.
	MME BAZ	A	M. SBAFFE.
	M. CASTOR	A	M. GRIS.
	M. CAZALY	A	M. IMBERDISSE.
	MME DUGOURD	A	M. PAVIET SALOMON.
	MME BALLANDRAS	A	MME NIZOT.
	M. ROCHER	A	M. MAZABRARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

☞ Groupement de commandes pour fourniture d'énergie et de services associés / Convention avec le SEDI.

☞ Contrat de Développement Rhône Alpes / Volet Patrimoine / dossier de subvention pour réhabilitation du lavoir de Pontfalcul.

Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 14 octobre 2014.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 14 octobre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – ESPACES VERTS GIRATOIRE RD517-65b / ATTRIBUTION DU MARCHE.**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier de marché de travaux lancé pour la création d'espaces verts en entrée de ville, dans le cadre de la réalisation du carrefour giratoire à l'intersection des RD517 et 65b.

Le marché est à procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au journal d'annonces légales L'ESSOR en date du 26 septembre 2014, avec une date limite de réception des plis fixée au 20 octobre 2014 à 12 heures.

La Direction des Services Techniques a ensuite procédé à l'analyse des dix candidatures et offres reçues dans le délai imparti et a établi un classement des offres en fonction des critères de notation mentionnés dans le règlement de consultation.

Au vu de ces résultats, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise « Les Jardins du Val Rupéen », pour un montant de 54.499,20 € TTC.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

A l'issue du vote, Monsieur PATICHOUD demande pourquoi la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été réunie ?

Ce à quoi Monsieur le Maire lui répond que la procédure appliquée est celle des « marchés à procédure adaptée », ne nécessitant pas de réunir ladite commission.

- **(Point supplémentaire n°3) – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR FOURNITURE D'ENERGIE ET DE SERVICES ASSOCIES / CONVENTION SEDI.**

Monsieur POMMET, Conseiller délégué en charge des voiries et réseaux rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} juillet 2004, les marchés du gaz naturel et de l'électricité sont ouverts à la concurrence.

L'ensemble des consommateurs peut choisir un fournisseur et bénéficier des tarifs de marché au détriment des tarifs réglementés proposés par les opérateurs historiques.

Cette ouverture à la concurrence se poursuit avec la disparition progressive des tarifs réglementés de vente du gaz naturel (loi du 17 mars 2014) et de l'électricité (loi du 7 décembre 2010).

De ce fait, au 1^{er} janvier 2015, puis au 1^{er} janvier 2016, les collectivités territoriales soumises au Code des Marchés Publics devront avoir contracté une offre de marché avec un fournisseur de leur choix.

A défaut, ces collectivités s'exposent à subir une interruption de services du fait de la caducité de leurs contrats de fourniture d'énergies (gaz, électricité).

Le syndicat Energies de l'Isère propose aux collectivités d'adhérer à un groupement de commandes de ces fournitures d'énergies, par le biais d'une convention à signer avec le SEDI.

Cette procédure permettra aux collectivités d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, mais également de maîtriser leur consommation d'énergie dans le respect du développement durable.

Le groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre conserve la possibilité de s'en retirer. L'adhésion est gratuite, mais le coordonnateur (SEDI) sera indemnisé pour les frais engagés (charge de personnels, frais de publication légale etc...) à hauteur de 0,5% maximum du montant TTC de la facture réglée par la collectivité en matière d'énergie.

Des précisions sont apportées à Monsieur MAZABRARD en ce qui concerne le fonctionnement du Groupement.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **4 – (Point supplémentaire n° 4) – CONTRAT DE DEVELOPPEMENT RHONE ALPES / VOLET PATRIMOINE / DOSSIER DE SUBVENTION POUR REHABILITATION DU LAVOIR DE PONTFALCUL.**

Madame ROUX, Adjointe en charge de l'Urbanisme et des Bâtiments rappelle au Conseil sa délibération du 14 octobre 2014 portant demande de subvention auprès du Contrat de Développement Rhône Alpes, pour la réfection du four du Montay et du lavoir de Pontfalcul.

Le comité scientifique a procédé à la visite des deux sites le 5 novembre après-midi et à décidé de ne retenir que la réhabilitation du lavoir.

Le montant estimé des travaux sera de l'ordre de 15.000 € hors taxes. Cette action 2-4 du Contrat de Développement Rhône Alpes sera subventionnée à hauteur de 30% par la Région Rhône Alpes et à hauteur de 30% par le Conseil Général de l'Isère (dotation territoriale). Madame ROUX précise que la commune de Saint Romain de Jalionas participera également à la réfection de ce lavoir ; ce dernier étant situé en limite de nos deux communes.

Monsieur MAZABRARD demande pourquoi Madame NIZOT, membre de la Commission « Patrimoine » n'a pas été conviée à cette réunion ?

Madame ROUX lui répond que c'était une réunion purement technique à l'initiative du SYMBORD et non pas une réunion de commission.

Monsieur PATICHOUD souhaite connaître le type de travaux qui sera effectué sur ce lavoir ?

Il lui est répondu que les travaux seront arrêtés définitivement par le groupe scientifique et concerneront très probablement la toiture et le réaménagement des plateformes béton, ainsi que la pose d'un enduit sur l'ensemble du lavoir.

Monsieur PATICHOUD fait remarquer que le site étant très fréquenté, il convient d'être attentif aux « tags » qui pourraient être apposés sur la structure. Madame ROUX confirme que ce point a été évoqué lors de la réunion du SYMBORD sur le site.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

☞ Réunion de la commission scolaire le 16 octobre à 20 heures en mairie. Bilan des effectifs de rentrée, cycle piscine et classe de neige, travaux d'été dans les classes et extension Dufy ont été évoqués.

☞ Le bilan des « Temps d'Activités Périscolaires » a été fait et fait ressortir une fréquentation moyenne globale de 62% entre les écoles Village et Plaine.

☞ La DDEN a rendu son rapport annuel sur les conditions d'accueil des enfants en milieu scolaire. Aucun dysfonctionnement n'est à signaler.

☞ L'opération « Un Fruit à la Récré » se poursuivra en 2015. Les enseignants demandent que le démarrage ait lieu selon les périodes de production des fruits.

☞ Remerciements au Sou des Ecoles pour tout le travail effectué tout au long de l'année scolaire (versement de 9€ par élève).

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET).

☞ Avancement sans problème des travaux du giratoire RD517-65b, avec le changement de la déviation (désormais par la route de Crémieu).

☞ Poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Bourbre. Une réunion sera programmée avec la CCIC pour la réfection de l'ensemble de la voirie (voirie communautaire depuis le 1^{er} janvier 2014).

☞ Réunion à la CCIC prochainement pour déterminer la programmation des travaux 2015 sur les voiries transférées.

SYNDICAT DES EAUX SIEPC (Gilbert POMMET).

☞ Réunion le 4 novembre pour présentation de l'étude concernant le schéma directeur de zonage de la distribution d'Eau Potable. Le document réalisé par le cabinet MERLIN sera mis à la disposition du public en mairie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE CREMIEU (André PAVIET SALOMON).

☞ Conseil communautaire du 30 octobre dernier à défini l'attribution de compensation à la commune (1.854.005 € annuels).

☞ Le Très Haut Débit sera finalisé sur la commune par la réalisation d'un « nœud » de regroupement route de Bourgoin (intersection avec la rue du Chatanay).

- **INFORMATIONS DIVERSES.**

☞ Dossier ROUBICHOU.

Monsieur le Maire fait l'historique du dossier concernant la propriété de la parcelle initialement cadastrée AB n° 107, inscrite au compte fiscal de la commune et revendiqué par les Consorts VERRET-ROUBICHOU-SOULET.

En indivision depuis 1872, ce terrain a depuis plusieurs décennies fait l'objet de recherches de propriété. Du fait de cette incertitude, la commune ne peut procéder à la création totale d'une voirie qui relierait la zone d'activités des Quatre Buissons Ouest, à celle des Quatre Buissons Est.

De leur côté, les Consorts VERRET-ROUBICHOU-SOULET ne peuvent urbaniser leur terrain du fait de l'enclavement de celui-ci.

Après de multiples propositions par la commune de racheter ladite parcelle ; propositions rejetées par les Consorts VERRET-ROUBICHOU-SOULET, un consensus a finalement été trouvé afin que la commune bénéficie d'une servitude de passage sur la parcelle considérée (désormais cadastrée AB 455 pour 21.001 m²).

La voirie pourra ainsi être terminée et les réseaux seront raccordés.

Une servitude identique sera également créée au profit des Consorts ROUBICHOU-VERRET-SOULET pour qu'ils puissent traverser trois parcelles communales (AB 413, AB 419 et AB 427), afin d'accéder à leur terrain.

Un projet d'acte a été établi par Maître BROCCA-DARRAS, à l'appui d'un document d'arpentage réalisé par Monsieur RICHARD-MEULIEN géomètre-expert.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

☞ Ecole de Musique.

-Dans le cadre du développement du département « Musique Classique », une réorganisation de la direction de l'école a été faite d'un commun accord avec Madame Natacha ALLAROUSSE et Monsieur Laurent PUMPO.

-Ce dernier assurera la direction de l'école, avec un aide administratif, ce qui permettra à Madame ALLAROUSSE de prendre en charge la totalité du département de musique classique, ainsi que certains cours correspondants.

☞ Comptabilité / Ressources Humaines.

-Madame Pauline SOMMA intègrera le poste « Ressources Humaines et pour partie Comptabilité » à compter du 15 décembre 2014. Elle assurait des tâches identiques au Conseil Général du Rhône.

-Le poste « Comptabilité » a été repris en partie par Madame Christiane PYNSON qui a occupé des fonctions similaires pendant de nombreuses années à la Trésorerie de Crémieu, puis à la CCIC.

☞ Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

-La Commission restreinte s'est réunie le lundi 3 novembre à Grenoble pour statuer sur la sortie de la compétence « Déchets Ménagers » assurée par la CCIC qui représente la commune de Tignieu-Jamezieu au sein du Syndicat Mixte Communal de l'Agglomération de Pont de Chéruy.

-Un avis favorable a été rendu par 12 voix pour et 02 voix contre.

☞ Divers.

-Le Centre Technique Municipal accueillera un jeune pour effectuer des heures de travail d'intérêt général, dans les prochains jours.

-Deux nouvelles parcelles de terrain ont été acquises, à savoir AD n° 175 et AD n° 179. Les subventions correspondantes ont été demandées au Conseil Général de l'Isère (50%).

-Ouverture d'une Maison d'Accueil Maternelle sur le quartier de La Plaine (gestion privée).

-Remerciements à Monsieur Georges DANDIS pour l'organisation du concert à la chapelle de Jamezieu.

-Monsieur Jean-Marc MUSSO est le nouveau responsable de SATO EMPLOIS.

-Le TJ INFO sera distribué cette semaine. Il est demandé à tous de faire remonter en mairie les dysfonctionnements constatés (non distribution).

-Situation financière difficile pour l'ADPA.

-Une formation a été suivie par Mesdames CHINCHOLE et MOLY sur les dossiers d'aides sociales (dispensée par le Conseil Général Isère).

-Le Conseil municipal adresse ses plus sincères condoléances à Madame Janine BURET (directrice de la SMA) pour le décès de sa maman et à Madame Danielle D'ADAMO (employée communale en retraite) pour le décès de son papa.

FIN DES DEBATS : 20 heures 17.